



IVRY
s/ SEINE

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20241122-AR202411_04-AI
Date de télétransmission : 22/11/2024
Date de réception préfecture : 22/11/2024

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE
SPORTS

Stade Clerville

Interdiction d'utilisation pour cause d'intempéries

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants,

vu l'arrêté municipal du 16 janvier 1998 portant règlement d'utilisation des stades, gymnases et salles de sport,

vu le protocole d'accord passé entre l'Association des Maires de France et la Fédération Française de Football le 22 janvier 2008 relatif à l'utilisation et la praticabilité des terrains de football en période d'intempéries,

considérant qu'en raison de conditions climatiques défavorables, et notamment d'importante chutes de neige sur l'ensemble du territoire ivryen, la pelouse du stade Clerville ne présente pas les conditions de praticabilité satisfaisantes à permettre la tenue des rencontres planifiées durant les prochains jours,

considérant qu'il convient donc de prendre les mesures propres à permettre d'assurer la sécurité des utilisateurs et la préservation du terrain,

ARRETE

ARTICLE 1 : INTERDIT l'utilisation de la pelouse du stade Clerville les 22 et 23 novembre 2024.

ARTICLE 2 : CHARGE la Directrice Générale des Services de la Mairie de l'exécution du présent arrêté qui lui sera communiqué.

ARTICLE 3 : AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne,
- aux intéressés.

RECU EN PREFECTURE

LE 22 NOV. 2024

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22 NOV. 2024

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE

LE 22 NOV. 2024

Le Maire d'Ivry-sur-Seine

Philippe BOUYSSOU

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la notification et/ou publication de la présente décision

IVRY
s/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88